



Économie maritime Des activités à forte valeur ajoutée et des emplois qualifiés

Aux côtés du tourisme littoral et de la Marine nationale, l'économie maritime emploie 25 000 salariés en 2015. La moitié d'entre eux travaille dans les établissements retenus comme « cœur de cible » dans l'Opération d'intérêt régional portée par la Région. L'économie maritime se décline pour l'essentiel en trois secteurs : le transport maritime, la construction-réparation navale et l'ingénierie-informatique. Elle mobilise de nombreux postes de conception-recherche. Une part importante de l'activité est portée par des entreprises fortement exportatrices. Entre 2010 et 2015, les effectifs salariés de ses établissements pérennes ont progressé de 6 %.

Jérôme Caray, Benjamin Méreau, Insee

En 2015, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 124 000 emplois sont liés à la mer (*sources et méthode*). Hors tourisme littoral et Marine nationale, l'économie maritime au sens strict concentre 25 000 salariés, soit 1,5 % des salariés de la région.

Dans le cadre des Opérations d'intérêt régional (OIR, *encadré*), la Région soutient les activités à fort potentiel de développement et d'innovation. À ce titre, 70 établissements de l'économie maritime constituent le « cœur de cible » de l'OIR. Ils comptent 13 000 salariés et produisent en 2015 une richesse évaluée à 1,1 milliard d'euros, soit 1,2 % de celle dégagée par l'économie régionale (*sources et méthode*).

Un emploi sur deux dans le transport maritime

L'essentiel de l'économie maritime se décline en trois secteurs d'activité (*figure 1*) : le transport maritime, regroupé à 90 % dans les Bouches-du-Rhône, la construction-réparation navale, située à 70 % dans le Var, et l'ingénierie-informatique (systèmes de navigation, robotique sous-marine, etc.) répartie entre ces deux départements. Les Alpes-Maritimes accueillent 10 % des salariés de l'économie maritime.

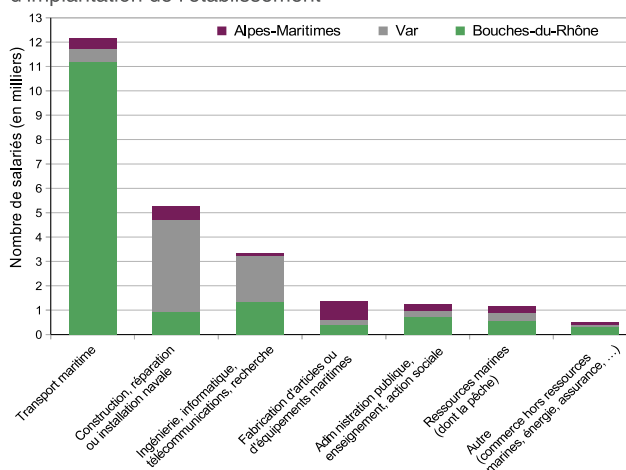
Par ailleurs, près d'un salarié de l'économie maritime sur deux travaille dans un établissement de 500 salariés ou plus (seulement un sur six pour l'ensemble des activités de la région), une concentration encore plus marquée dans les établissements de l'OIR. Parmi les vingt plus grands établissements régionaux du secteur marchand, six relèvent de l'économie maritime.

Une forte composante de conception-recherche

À côté d'activités traditionnelles, tout un pan de l'économie maritime présente un potentiel innovant incarné par une forte présence des métiers de la conception-recherche (*données complémentaires de cette étude sur insee.fr*). Ces derniers représentent 1 600 postes (6 % des effectifs contre 2 % en région). Il s'agit principalement d'ingénieurs et de cadres d'études en informatique, mécanique, métallurgie ou

1 Des départements spécialisés : transport dans les Bouches-du-Rhône, construction et ingénierie dans le Var, fabrication dans les Alpes-Maritimes

Répartition des salariés de l'économie maritime (hors tourisme et Marine nationale) selon la catégorie d'activités et le département d'implantation de l'établissement



Sources : Insee, Clap 2015, SIASP 2015

électronique. Ils sont nombreux dans la fabrication d'équipements maritimes (34 % des effectifs), dans l'ingénierie-informatique (18 %) et dans la construction-réparation navale (8 %).

Les établissements de l'OIR sont encore plus orientés vers la technologie et l'innovation avec 10 % des emplois qui relèvent de la conception-recherche.

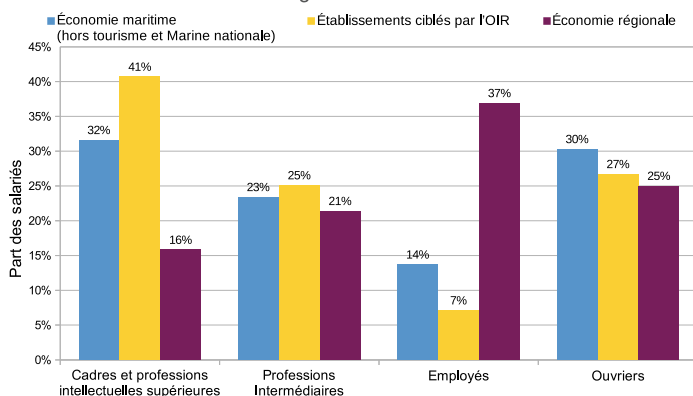
Plus de cadres que d'ouvriers

L'économie maritime, en particulier les établissements de l'OIR, emploie beaucoup de cadres (32 %), deux fois plus que l'ensemble de l'économie régionale (figure 2). Elle compte très peu d'employés et plus d'ouvriers que la moyenne régionale (30 % contre 25 %). Toutefois, compte tenu de l'importance du transport et de l'industrie manufacturière au sein de l'économie maritime, la part des ouvriers est à relativiser. Ainsi, le transport maritime emploie nettement moins d'ouvriers que l'ensemble du transport-entreposage régional : 39 % contre 61 %. Cela peut s'expliquer par l'automatisation et le dimensionnement du transport de fret, qui réduit le besoin de main-d'œuvre ouvrière, ainsi que par la présence de grands sièges sociaux.

Par ailleurs, les trois quarts des salariés de l'économie maritime sont des hommes.

2 Beaucoup de cadres et peu d'employés, en particulier dans l'OIR

Répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle, au sein de l'économie maritime, parmi les établissements du « cœur de cible » de l'OIR, et dans l'ensemble de l'économie régionale



Sources : Insee, Clap 2015

Une économie ouverte sur le commerce international

Au sein de l'économie maritime marchande (*sources et méthode*), près de deux salariés sur trois exercent dans une entreprise dont l'implantation dépasse les frontières régionales. Ils sont moins d'un sur deux dans l'ensemble du secteur marchand. Que l'entreprise soit strictement régionale ou non, les activités maritimes marchandes sont très liées au commerce international : près d'un salarié sur quatre travaille dans une entreprise fortement exportatrice (*sources et méthode*), jusqu'à un sur trois pour le transport maritime, mais beaucoup moins dans l'ingénierie-informatique (7 %).

L'économie maritime dégage annuellement une richesse évaluée à 91 500 euros par salarié à temps plein, avec plus de 100 000 pour le transport maritime, mais moins de 64 000 dans la région (hors secteurs financier et agricole). Les salariés sont mieux rémunérés que dans les autres secteurs : 51 000 euros de salaire annuel brut moyen, et même plus de 56 000 euros dans les établissements de l'OIR, contre 34 000 pour l'ensemble des secteurs.

Une filière maritime en croissance

Entre 2010 et 2015, dans un contexte régional peu favorable, les établissements pérennes de l'économie maritime ont augmenté leurs effectifs de 6 %. Le secteur de la construction-réparation navale s'est montré particulièrement dynamique avec une croissance au-delà de 10 %. Les métiers de la conception-recherche ont progressé de 24 %, portés par des recrutements dans l'ingénierie-informatique (pour moitié) et dans le transport de fret (un sur cinq).

Profitant d'une taille déjà plus importante que la moyenne, les établissements du cœur de cible de l'OIR se sont davantage développés : 12 % de salariés supplémentaires, jusqu'à + 36 % dans le secteur de la construction-réparation navale, et des métiers de la conception-recherche en forte progression (+ 30 %).

Les Opérations d'intérêt régional

Chef de file du développement économique, la Région a défini une stratégie fondée sur la spécialisation et la structuration de filières d'avenir. Huit Opérations d'intérêt régional ont été identifiées, parmi lesquelles l'OIR Économie de la mer. Cette politique de soutien spécifique vise à accompagner des projets économiques structurants et créateurs d'emplois et à faciliter la mobilisation des fonds publics et privés.

Sources et méthode

L'économie maritime rassemble les activités utilisant les ressources marines ou qui ne pourraient exister sans la mer. Le champ utilisé est une sélection d'activités économiques (*données complémentaires sur insee.fr*) réalisée par le Service de la donnée et des études statistiques du ministère de la Transition écologique et solidaire et l'Insee, sur la base de travaux de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer).

L'économie maritime marchande exclut les administrations publiques et la pêche ; elle représente 90 % des salariés de l'économie maritime. Ce champ est utilisé pour étudier les résultats financiers des entreprises.

Dans le cadre de cette étude, on considère qu'une entreprise **dépasse les frontières régionales** si au moins 20 % de ses salariés travaillent hors de la région. Sinon, elle est dite (strictement) **régionale**. Une entreprise est considérée comme **fortement exportatrice** si elle se classe parmi les 25 % d'entreprises les plus exportatrices de son groupe en termes de part de chiffre d'affaire à l'export. Chaque groupe d'entreprise étant défini par son type (PME, TPE, ...) et son secteur d'activité.

La valeur ajoutée produite par une entreprise (ou la masse salariale dans le cas des administrations), une fois ventilée entre ses établissements, définit la **richesse dégagée** par chaque établissement. Agrégée au niveau régional, elle diffère du PIB régional, en particulier parce qu'elle est calculée hors secteurs financier et agricole.

Le décompte des salariés (au 31/12) et leurs principales caractéristiques proviennent de la base Connaissance locale de l'appareil productif et des déclarations annuelles de données sociales. Le fichier économique enrichi 2015 fournit des indicateurs sur les résultats des entreprises.

Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur

17 rue Menpenti
CS 70 004
13 395 Marseille Cedex 10

Directeur de la publication :
Alberto Lopez

Rédacteur en chef :
Jérôme Domens

Crédits photos :
Robert Palomba

ISSN : 2417-1417 (en ligne)

© Insee 2019

Pour en savoir plus :

- Meyer V., Novella S., « 120 000 emplois directement liés à la mer en Provence-Alpes-Côte d'Azur », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 46, juin 2017
- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, « Provence-Alpes-Côte d'Azur, le pari de l'excellence : une stratégie de spécialisation pour gagner la bataille de l'emploi », Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), mars 2017
- Insee, Grand Port maritime de Marseille, « Le cluster industrialo-portuaire de Marseille-Fos, ancrage territorial et ouverture internationale », *Insee Dossier Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 7, décembre 2016

